

PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES ET CONSULTÉES AU COURS DE LA PROCÉDURE

En application des articles L153-40 et L153-41 :

	Emis le	Avis
Mme la Sous-Préfète Sous-Préfecture de Meaux		
le Président du Conseil régional		
le Président du Conseil Départemental		
le Président Île-de-France Mobilité		
le Président de la Chambre de Commerce et de l'Industrie 77		
le Président de la Chambre de l'Agriculture 77	30 juillet 2020	Défavorable
Chambre des Métiers et de l'Artisanat 77	15 juillet 2020	Favorable
CCPMF		
MESSY		
FRESNES-SUR-MARNE		
CHARMENTRAY		
VILLEROY		
SAINT-MESMES		
VINANTES		